



## Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
9 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

#### Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 octobre 2007, à 15 heures

*Président* : M. Mohamad ..... (Soudan)

#### Sommaire

Point 35 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Point 40 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-55587 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

**Point 35 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/62/21 et A/62/205)**

1. **M. Oraon** (Inde) déclare que, pour être un organe efficace de transmission de l'information entre les Nations Unies et le monde, le Département de l'information (DPI) doit utiliser à la fois des techniques modernes telles que la diffusion sur le Web et des médias traditionnels économiques tels que la radio et les médias imprimés, qui conservent une grande importance dans le monde en développement. Il se réjouit des améliorations apportées aux pages d'accueil de l'Organisation, à la sonothèque du DPI et au système d'accréditation des médias et appuie les efforts faits pour diffuser l'information dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation et pour accroître le contenu local et la participation à la production de la documentation relative aux programmes.

2. Étant donné le rôle crucial que jouent les centres d'information des Nations Unies, surtout dans le monde en développement, il déclare qu'ils devraient être renforcés. Il suggère que si le modèle de la « structure en étoile » peut dans certains contextes de gestion être intéressant, il n'a pas beaucoup de sens dans un secteur à forte proportion de main-d'œuvre tel que les médias, où il faut tenir compte des cordes sensibles locales et des variations régionales. Il espère que l'atelier sur les centres d'information de l'Asie et du Pacifique qui doit se tenir en janvier 2008 à Bangkok aidera à relever les défis de l'avenir en matière d'information.

3. Il applaudit les efforts que le Département fait pour donner une information qui soit aussi bien pertinente et utile qu'intéressante et divertissante et pour couvrir la gamme complète des activités de l'Organisation. Il convient toutefois de porter davantage attention aux activités les plus importantes de l'Organisation, par exemple le maintien de la paix. Le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix devraient collaborer pour faire mieux connaître les activités de maintien de la paix et les exemples de réussite afin de susciter une cote d'estime et d'améliorer l'image des Nations Unies et de leurs gardiens de la paix. Le Département devrait aussi jouer un rôle plus actif pour ce qui est de réfuter les comptes rendus fondés sur une information non vérifiée ou déformée qui ont pour but de présenter les gardiens de la paix des Nations Unies sous un éclairage négatif.

4. Il félicite le Département pour la première célébration de la Journée internationale de la non-violence, le 2 octobre 2007, date de la naissance du mahatma Gandhi. Il devrait en faire plus pour diffuser dans tout le monde le message de la non-violence.

5. **M. Adhikari** (Népal) déclare que, alors que les pays développés ont grandement profité des technologies de l'information et des communications, le monde en développement, et en particulier les pays les moins développés, est de plus en plus marginalisé par son manque des ressources dont il a besoin pour tirer parti des nouvelles technologies, bien que la communauté internationale soit, des points de vue financier et technologique, en mesure de permettre à tous l'accès aux technologies de l'information et des communications. On relève néanmoins quelques changements prometteurs qui, s'ils sont bien utilisés, pourraient profiter aux gens des deux côtés de la fracture numérique, par exemple la technologie sans fil, qui permet à des villages des zones rurales du Népal d'avoir accès à Internet.

6. Il déclare que le Département de l'information a eu un rôle crucial à jouer dans la promotion d'un système mondial d'information. Son service des communications stratégiques a accru la sensibilisation aux questions clés et le soutien dont elles jouissent. Le portail Internet sur les changements climatiques, le site Web sur la lutte contre le terrorisme, le portail du Centre de nouvelles et la diversité des langues et des services offerts sur le site Web des Nations Unies sont des exemples concrets des efforts fructueux du Département visant à diffuser de l'information sur les Nations Unies.

7. Il insiste sur le fait qu'il faut prendre les besoins des publics-cibles en considération. La radio et dans une moindre mesure la télévision restent importantes dans les zones rurales des pays en développement et elles devraient avoir la priorité. Il se réjouit de la nouvelle édition de l'*ABC des Nations Unies*, qui doit paraître sous peu et qui est importante pour les lecteurs dans les pays en développement. Il se réjouit aussi de l'accent que le Département met sur les jeunes et sur la collaboration avec les ONG et de l'initiative « Un enfant, un ordinateur », qui a une importance particulière pour les pays en développement.

8. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a joué un rôle important en qualité de dépôt central des connaissances sur l'Organisation et il la félicite pour ses programmes de formation, qui devraient cependant

se donner à des moments où les missions permanentes y auraient plus facilement accès. Le Département devrait aussi examiner des moyens permettant d'inclure des journalistes des pays en développement, en particulier des pays les moins développés, dans les programmes de formation des Nations Unies. Les centres d'information des Nations Unies sont sur le terrain des ressources importantes et il félicite le centre de Katmandou pour son travail et déclare qu'il devrait être renforcé pour qu'il soit un carrefour régional plus efficace. Il déclare que toute rationalisation touchant les centres d'information dans les pays en développement devrait avoir pour but de les renforcer et qu'elle devrait toujours être fondée sur un dialogue avec les pays hôtes et les États membres régionaux.

9. Les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont au cœur des nouvelles réformes démocratiques du Népal et son gouvernement croit en des médias dynamiques et responsables. La Constitution provisoire garantit le droit à l'information et une Loi sur le droit à l'information a récemment été édictée. Une Commission nationale de l'information qui doit servir d'organe de surveillance est en outre en train d'être mise sur pied.

10. Il insiste sur le fait que la révolution de l'information doit mener à des avantages égaux pour tous les peuples du monde. La société de l'information doit être juste, elle doit n'exclure personne, elle doit faire une place aux pauvres et elle doit inclure un système approprié de gouvernance par Internet, un accès plus facile à la technologie, une aide technique aux pays en développement en matière de cybergouvernement et un accord entre les parties prenantes sur la voie à suivre. Sa délégation va à cette fin travailler avec la communauté internationale.

11. **Mme Link** (Israël) félicite le Département de l'information pour son amélioration constante du site Web des Nations Unies et pour les efforts qu'il fait pour renseigner les gens du monde entier sur l'Organisation. Elle le félicite aussi pour le travail impressionnant qu'il a fait afin de promouvoir le rappel de l'Holocauste partout dans le monde conformément à la résolution 60/7 de l'Assemblée générale. Le programme de diffusion relatif à l'Holocauste a joué son rôle d'une manière globale et innovatrice et il a au cours de la dernière année élargi ses efforts en mettant sur pied des séminaires de formation sur le rappel de l'Holocauste et la prévention des génocides à l'intention des agents d'information nationaux des centres d'information des Nations Unies.

12. Le Département a organisé la deuxième cérémonie annuelle relative à la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste de même que deux expositions marquant cette occasion. Le programme de diffusion a commandité un concert de promotion de la tolérance tenu à la mémoire du journaliste Daniel Pearl. Il doit le 8 novembre 2007 tenir un séminaire sur la lutte à la haine et a lancé un outil pédagogique en ligne afin d'appuyer l'élaboration de programmes pédagogiques par les États membres. Le travail de sensibilisation à l'Holocauste du Département illustre le rôle pédagogique changeant de l'Organisation et est un exemple inspirant de coopération entre le Département et Israël qui a eu une application universelle positive.

13. Sa délégation croit que les États membres ont l'obligation d'aider le Département à raconter l'histoire des Nations Unies et à améliorer l'image de l'Organisation auprès de leurs publics respectifs. C'est pourquoi, tandis que les Nations Unies se mettaient à jouer un rôle plus important au Moyen-Orient, son gouvernement s'est efforcé de coopérer avec l'Organisation pour renseigner le public israélien sur ses buts, ses initiatives et ses valeurs en remplaçant les méprises et les soupçons par la connaissance et la transparence. Plusieurs séminaires auxquels des représentants d'organismes des Nations Unies ont été invités ont au cours de la dernière année été organisés dans des universités. Elle déclare que, en qualité de démocratie multilingue et foyer des trois grandes religions monothéistes, Israël est un endroit idéal pour diffuser la vision des Nations Unies et elle réitère l'invitation de son gouvernement à ouvrir en Israël un centre d'information qui soit un moyen de promouvoir le dialogue et la coopération dans la région.

14. En édifiant leur jeune État, les Israéliens ont surmonté de nombreuses difficultés pour devenir une démocratie dynamique et un creuset culturel qui est à la fine pointe de la technologie et ils ne demandent qu'à partager leur expérience avec la communauté internationale et avec leurs voisins immédiats en particulier, surtout pour ce qui est de combler le fossé technologique et numérique. Les Nations Unies et le Département de l'information existent justement à cette fin, c'est-à-dire pour écarter les différences et mettre l'accent sur la coopération transnationale.

15. Nonobstant le travail admirable du Département, elle se dit déçue du fait que le conflit israélo-palestinien reste le seul auquel un programme d'information spécial est encore associé, à savoir le programme d'information spécial sur la question de la

Palestine, qui épuise des ressources précieuses et donne un portrait tendancieux et trompeur. En continuant à financer ce programme à un moment où les fonds manquent pour faire connaître d'autres histoires plus urgentes, l'Organisation n'atteint pas son propre but, qui est de se concentrer sur les questions prioritaires. Sa délégation va néanmoins continuer à appuyer le travail du Département qui vise à diffuser l'histoire des pays qui sont unis dans leur désir de paix et de prospérité.

16. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) déclare qu'il est important de veiller à ce que les progrès touchant la technologie de l'information n'élargissent pas le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement. Le Département de l'information (DPI) a un rôle crucial à jouer pour garantir que tous ont accès aux avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, conformément à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, et pour promouvoir l'établissement d'un nouvel ordre mondial en matière d'information et de communication, conformément à la résolution 34/182 de l'Assemblée générale. Le meilleur moyen d'atteindre ces buts, c'est d'améliorer les capacités de communication dans les pays en développement, conformément à la stratégie adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'occasion de sa Conférence générale de 1989.

17. Comme, dans les pays en développement, bien des gens n'ont pas accès à des moyens modernes de communication, on ne devrait pas négliger les moyens traditionnels dans la diffusion des produits médiatiques des Nations Unies. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle crucial dans la transmission du message des Nations Unies à ces personnes et il convient d'accentuer leurs activités, en particulier dans les domaines prioritaires désignés par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information. Le DPI ne devrait pas fermer de centre d'information ou en fusionner avec des bureaux locaux des Nations Unies sans d'abord consulter les pays hôtes et il devrait poursuivre ses activités concernant la question palestinienne, par exemple son programme d'information spécial sur la question de la Palestine.

18. **M. Al-Saiyani** (Yémen) déclare que sa délégation est reconnaissante à tout le personnel du DPI qui aide à maintenir le centre d'information des Nations Unies à Sanaa, qui joue un rôle crucial dans la promotion des buts des Nations Unies dans un pays en transformation dans une région vitale pour les intérêts mondiaux.

19. Le Département doit, à la lumière de la diffamation de certaines religions, de certaines cultures et de certaines civilisations de la part des médias de certains pays, consacrer davantage d'attention au dialogue entre les civilisations. Ce genre de diffamation a accru la haine entre les pays et donné des réactions extrêmes. Il s'inquiète à cet égard beaucoup de la prétendue « semaine de sensibilisation à l'islamo-fascisme » qui se tient dans certaines universités aux États-Unis. Le DPI fait face à des défis de taille, mais il pourrait continuer à jouer un rôle important dans la promotion des programmes des Nations Unies en se tenant au courant des changements et en conservant une vision claire de ses buts stratégiques.

21. **Mme Jayasuriya** (Sri Lanka) déclare que le Département pourrait jouer un rôle important pour ce qui est de rétrécir le fossé numérique en recourant à des stratégies novatrices et créatrices pour diffuser l'information. Il est toutefois important de classer ces stratégies selon un ordre de priorité pour parvenir à l'échelle du réseau à une plus grande cohérence relativement à des questions telles que la paix et la sécurité, les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix et les droits de l'homme. Il est en outre important d'établir des partenariats étroits avec la société civile, le secteur privé et les organisations non gouvernementales et de continuer à utiliser les formes traditionnelles de communication de même que les nouvelles technologies de l'information et des communications.

22. Les centres et les services d'information des Nations Unies jouent un rôle important dans la diffusion du message de l'Organisation au niveau de la masse. Ils doivent tirer parti des ressources humaines et des langues locales afin de communiquer le message de l'Organisation sous une forme facile à comprendre. Il est essentiel de donner aux centres des ressources adéquates, de concevoir leurs sites Web et de mettre ces derniers à jour régulièrement. Comme le Département fait la promotion d'une culture d'évaluation, il serait utile d'avoir un dialogue interactif avec les pays hôtes sur l'efficacité du travail que font les centres et les services d'information des Nations Unies.

23. Le Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix montre que le Département a la responsabilité de promouvoir le respect de la diversité culturelle et la compréhension entre les cultures et les

religions. Sa délégation reconnaît le rôle du Département dans la promotion des opérations de maintien de la paix dans les pays fournissant des contingents aussi bien que dans les pays hôtes et note qu'il est important de défendre la réputation des gardiens de la paix, qui sont parfois l'objet d'allégations non justifiées et qui s'acquittent de leurs fonctions dans des conditions difficiles.

24. **M. Al-Hosani** (Émirats arabes unis) déclare que les outils de communications modernes tels qu'Internet et les satellites créent en matière d'information un fossé entre les pays développés et les pays en développement qui n'ont pas des ressources suffisantes pour avoir accès à ces outils. Certaines institutions médiatiques hégémoniques exploitent ce fossé afin de marginaliser et dans certains cas de déformer l'histoire, la civilisation et les croyances de certains peuples. Un nouvel ordre mondial en matière d'information et de communication est nécessaire, les pays en développement obtenant de l'aide pour acquérir la technologie d'information et de communication, de même qu'un code d'éthique international, afin d'établir des normes objectives et de protéger le personnel des médias dans les zones de conflit.

25. Il se dit satisfait des efforts que le DPI fait pour accroître sa capacité d'aider les Nations Unies à faire face aux menaces mondiales. Ces efforts devraient inclure la conception d'émissions et de sites Internet en arabe, qui s'ajouteraient aux autres langues officielles, la consolidation de la coopération entre le DPI et les organisations non gouvernementales et l'ouverture de centres d'information additionnels dans les États en développement. Les Nations Unies doivent s'acquitter de leur responsabilité, ainsi que le prévoient les résolutions pertinentes, qui est de diffuser de l'information sur la situation qui existe au Moyen-Orient et la situation des Palestiniens sous l'occupation israélienne.

26. Son pays a récemment établi un conseil supérieur des médias pour garantir que ses positions sur différentes questions économiques, politiques et sociales sont diffusées au public. Il a voté de nouvelles lois afin de régler des questions telles que la propriété intellectuelle et l'accès à la technologie numérique la plus récente pour que sa société reste reliée au monde sans renier ses traditions. Une coopération internationale sur ces questions contribuerait à une plus grande compréhension internationale pour des générations à venir.

27. **M. Al-Sarawi** (Koweït), notant que l'évolution de la technologie des communications est rapide et constante, loue les efforts que le DPI fait pour suivre cette évolution. Il est impératif de s'assurer que les médias sont utilisés de manière à permettre le dialogue entre les peuples plutôt que comme outil servant à imposer à d'autres une culture ou une idéologie particulière. Le DPI devrait doubler l'aide qu'il accorde aux pays en développement pour les aider à combler le fossé numérique. Les langues officielles, y compris l'arabe, devraient être sur un pied d'égalité dans les activités du Département. Il loue la coopération entre l'UNESCO, les réseaux de diffusion et les agences de presse dans les pays en développement. Sa délégation espère que le DPI va accorder davantage d'attention aux questions relatives au Moyen-Orient, en particulier celles qui concernent le peuple palestinien, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Le Koweït est prêt à collaborer avec le Comité de l'information et le DPI pour accroître la liberté des médias dans la mesure où elle n'est pas en conflit avec les traditions et les valeurs arabes et islamiques.

28. **M. Akasaka** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) déclare que le partenariat croissant entre le DPI et le Comité de l'information est un élément clé dans la redéfinition du rôle du Département dans un environnement médiatique mondial complexe et en évolution. Le Département a pris note des observations du Comité concernant les domaines dans lesquels il doit améliorer son travail. Il a aussi pris note des demandes d'information additionnelle ou de précisions concernant des domaines d'activité précis et va poursuivre son dialogue avec les États membres afin de parvenir au but commun, soit une Organisation des Nations Unies plus forte pour un monde meilleur.

*Projet de résolution A sur l'information au service de l'humanité (A/62/21, chap. IV)*

*Projet de résolution B sur les lignes de conduite et les activités des Nations Unies en matière d'information (ibid.)*

29. **Le Président** déclare que les projets de résolution n'ont pas de répercussions financières.

30. *Les projets de résolution A et B, énoncés dans le document A/62/21, au chapitre IV, sont adoptés par consensus.*

31. **M. Kanaan** (observateur pour la Palestine), exerçant son droit de réplique, déclare que la

déclaration de la délégation d'Israël renferme de nombreuses erreurs et contradictions. Le gouvernement d'Israël devrait démontrer son respect de la Charte, des résolutions internationales et du droit humanitaire en se retirant des territoires qu'il occupe. Il devrait permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et de fonder un État palestinien dont la capitale serait à Jérusalem-Est pour établir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Le programme d'information spécial sur la question de la Palestine est important parce que l'occupation est la plus longue relevée dans l'histoire et qu'Israël est le seul État membre considéré comme une puissance occupante.

32. Israël devrait démontrer son respect en se retirant de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et en permettant à la Palestine de devenir un État membre à part entière des Nations Unies. Les faits contredisent l'affirmation selon laquelle Israël est un État démocratique : Israël est une puissance occupante qui a commis des agressions militaires, a confisqué des biens et a érigé un mur de séparation. Il a en contravention du droit international installé des colons dans les territoires palestiniens et arabes occupés. Plus de 11 000 Palestiniens sont en prison en Israël. Le programme d'information spécial sur la question de la Palestine reste donc nécessaire jusqu'à ce que celle-ci ait été réglée à tous les points de vue.

**Point 40 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) (A/C.4/62/L.4)**

*Projet de décision A/C.4/62/L.4 sur la question de Gibraltar*

33. *Le projet de décision A/C.4/62/L.4 est adopté.*

*Droit de réplique*

34. **M. Khan Qasuri** (Pakistan), exerçant son droit de réplique, déclare que, à l'occasion de la sixième réunion du Comité, la délégation de l'Inde a fait des déclarations indéfendables concernant le Jammu-et-Cachemire. Dans le contexte de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le fait que le peuple du Jammu-et-Cachemire est depuis 60 ans privé de son droit à l'autodétermination est du point de vue des discussions du Comité pertinent. Le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde et n'en a jamais fait partie. Les résolutions des Nations Unies affirment clairement que l'avenir de l'État du Jammu-et-Cachemire devrait être décidé au

moyen d'un plébiscite libre et impartial tenu sous les auspices des Nations Unies. Ces résolutions n'ont pas été mises en œuvre, bien que les gouvernements de l'Inde et du Pakistan se soient entendus sur leurs dispositions.

35. La résolution 122 (1957) du Conseil de sécurité réaffirme les dispositions de la résolution 91 (1951), selon laquelle toute mesure prise par l'Assemblée constituante formée par l'Inde dans le Pakistan occupé ne constitue pas une disposition de l'État conformément au principe selon lequel la volonté du peuple devrait être exprimée dans le cadre d'un plébiscite libre et impartial. Le Pakistan n'a pas besoin des conseils de l'Inde en matière d'autodétermination ou de démocratie. Des organisations impartiales ont fait état de graves violations touchant les droits de l'homme du peuple du Jammu-et-Cachemire. Bien que le Jammu-et-Cachemire soit devenu une question qui préoccupe le monde entier, les gouvernements de l'Inde et du Pakistan sont convenus de tenir à ce sujet des discussions bilatérales. Le Pakistan a en vue des discussions élaboré des idées constructives, mais il se réserve le droit de renvoyer au besoin la question aux Nations Unies.

36. **M. Oraon** (Inde) déclare que la position de son gouvernement sur la question du Jammu-et-Cachemire est bien connue et qu'il n'est pas nécessaire de la répéter. Il vaudrait mieux pour le Pakistan que ce dernier se penche sur les droits de l'homme, l'autodétermination et la démocratie à l'intérieur de ses propres frontières. Son gouvernement est déterminé à ce que les discussions bilatérales prévues entre les gouvernements de l'Inde et du Pakistan aient lieu.

*La séance est levée à 16 h 30.*